19e Année.— N° 4061 Bureaux : RUE NAIN, 1. UN NUMÉRO : [illegible] CENTIMES. Bureaux : RUE NAIN, 1. Mercredi 5 Mai 1875

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 12.50
» » Six mois. . . 25.00
» » Un an . . . 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 25 c.
Réclames : » . . . 50 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Place-Neuve; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS

3 MAI

3 0/0.	64 20
4 1/2.	92 50
Emprunts (5 0/0). . . .	102 30

4 MAI

(Service gouvernemental)

3 0/0.	63 50
4 1/2.	92 85
Emprunts (5 0/0). . . .	102 05

Service particulier du Journal de Roubaix.

Actions	Banque de France	3890 00
»	Société générale	567 00
»	Crédit foncier de France	915 00
»	Chemins autrichiens	666 00
»	Lyon	942 00
»	Est	552 00
»	Ouest	581 00
»	Nord	1172 00
»	Midi	692 00
»	Suez	672 00
6 0/0	Péruvien	71 1/8
Actions	Banque ottomane (ancienne)	671 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	592 00
Londres cour		25 15
Crédit Mobilier		315 00
Turc		43 87

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix

Marseille, 4 mai

Laines : Pelades Verna 360.

Cocons, soies et soieries : Ventes 800 Japon et Grèce, 12; 1,500 Cassinets Grèce, 1,25; 1,800 Chiques Nouka, 2,80.

Havre, 4 mai.

Cotons : Marché nul. Disponibles lourds; Louisiane mai 94; vendeurs.

Cafés : Ventes 800 sacs Haïti, tels quels, 100.

Liverpool, 4 mai.

Ventes 8,000 b., dont 1,000 pour la spéculation. Importations 41,000 b. Marché lourd.

COURS

Middling Upland	7 14/16
New-Orléans	8 1/16
Pernambuco	8 4/16

Londres, 4 mai.

Sucres : Tenus.
Cafés : Faibles.
Soies : Calmes.
Laines : stationnaires.

New-York, 4 Mai.

Change sur Londres, 4.88 ; change sur Paris, 5.13 3/4
Valeur de l'or, 115 1/8
Café good fair, 17 1/2
Café good Cargoes, 18 1/4.
Marché ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets :

Havre, 4 mai.

Demande à peu près nulle, prix facile.

Liverpool, 4 mai.

Cotons : Ventes 8,000 b. Baisse 1/16.

New-York, 4 mai.

Cotons : 16 1/4. Recettes de trois jours 10,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 4 mai.

Cotons : Ventes 8,000 ball. Marché calme.

Havre, 4 mai.

Cotons : Ventes 400 balles, disponibles faciles. Louisiane mai 94, vendeurs.

New-York, 4 mai.

Cotons : 16 1/4. Recettes 10,000 b. 15 1/8.

ROUBAIX 4 MAI 1875.

Bulletin du jour

Deux élections au conseil général ont eu lieu dimanche. Toutes deux, à un point de vue différent, sont dignes de remarque. Dans le canton de Saint-Georges en Couzan, M. de Meaux, ministre du commerce, a été élu par 983 voix dont 799 données à son concurrent, M. Bertrand. On sait que la majorité du conseil général avait cru faire une heureuse malice en annulant sans aucun motif l'élection de l'honorable ministre. Dans le Rhône, canton d'Anse, on a vu une fois de plus ce que deviennent les républicains modérés en face des radicaux. M Carrier, radical avancé, a été élu par 1,291 voix contre 960 données à M. Duvillon, candidat centre gauche.

La Chambre des députés de Berlin a voté en troisième et dernière lecture le projet de loi sur l'administration des biens catholiques. L'œuvre de prohibition anti-catholique de M. de Bismark est donc aujourd'hui accomplie. Aux termes de l'article premier du projet relatif aux ordres religieux, tous ordres catholiques, toutes congrégations sont interdits sur toute l'étendue du territoire prussien et ne peuvent y fonder d'établissements. Les ordres existants devront être dissous dans le délai de six mois, exceptionnellement étendu à quatre ans (maximum) pour les établissements religieux spéciaux à l'enseignement. Seuls les établissements exclusivement hospitaliers continuent à être tolérés, mais une simple ordonnance royale peut, du jour au lendemain, en ordonner la suppression.

Nous avons rapporté dans l'un de nos derniers numéros, la nouvelle d'une conversation qu'aurait eue l'empereur d'Allemagne avec l'ambassadeur de France, et au cours de laquelle l'empereur se serait déclaré heureux de l'avortement des tentatives faites par la presse allemande, en vue d'attiser la guerre. Il nous paraît utile de joindre à cette information les lignes extraites de la *Gazette de la Croix* :

« On écrit de Berlin, dit ce journal, à plusieurs feuilles étrangères, que les hommes politiques dirigeans, sur les bords de la Sprée, ainsi que ceux des bords de la Néva, ont évidemment l'intention de dissiper les inquiétudes au sujet de la guerre. On profitera de la présence de l'empereur Alexandre pour mettre de nouveau en lumière le maintien de l'alliance de paix des puissances du Nord. Nous apprenons que la chose a formé l'objet de pourparlers politiques entre Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg.

» On ne sait encore quelle forme on donnera à cette démonstration pacifique; mais il paraît hors de doute que notre cabinet a pris l'initiative et que la Russie montre des dispositions favorables, ne fût-ce que parce que sa politique désire éviter les apparences de troubles quelconques apportés dans les relations internationales. »

La *Gazette nationale* de Berlin apprend que le prince impérial d'Allemagne rentrera à Berlin le 9 mai et rejoindre la princesse impériale en Italie lorsque l'empereur de Russie aura quitté Berlin pour se rendre à Ems.

Le rédacteur en chef de la *Gazette de Francfort* vient d'être condamné à trois mois de prison pour outrages envers le prince de Bismark et pour offense commise envers le tribunal de première instance de Berlin dans un article concernant le procès d'Arnim.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Temps* constate que l'accord conclu à l'Assemblée entre le parti de la monarchie constitutionnelle et le parti républicain « et qui a eu pour résultat le vote d'une constitution républicaine, tend à s'établir dans le pays tout entier. Un compromis s'était formé le 25 février entre des monarchistes convaincus par l'échec de la fusion que la monarchie était devenue impossible et les républicains disposés à faire toutes les concessions pourvu que la forme républicaine fût définitivement acceptée et que la République fût consolidée. Dans les départements, une entente commence entre les deux partis en vue d'envoyer aux chambres futures une majorité de sénateurs et de députés décidés à maintenir le gouvernement républicain ».

Le *Bien public* engage ses amis à ne pas négliger « de revendiquer hautement le titre de conservateurs, toutes les fois qu'il sera question d'élections politiques... Il faut, dit-il, que le paysan sache que les seuls hommes qui désirent des révolutions nouvelles, des troubles dangereux pour les intérêts matériels, ce sont les adversaires du gouvernement établi, du régime égal, c'est-à-dire les royalistes. Ce nom de royaliste, il est opportun de le donner à tous ceux qui essayent de cacher leur haine à la République sous la qualification menteuse de conservateur. Si la lutte électorale a lieu à visage découvert, chacun se présentant pour ce qu'il est, et disant nettement ce qu'il veut, le succès de la République est certain. »

Le *Français* pense que l'Assemblée ne doit pas se séparer sans avoir voté une loi électorale et une loi sur la presse.

Suivant lui, l'opinion publique semble aujourd'hui disposée, en matière de presse « à se contenter d'a peu près qui ne l'eussent pas satisfaite en d'autres temps, et ce qu'elle attend de l'assemblée nationale, c'est bien moins une loi d'ensemble qui satisfasse les survivants d'entre les anciens doctrinaires libéraux, qu'une loi de circonstance, nous ne voulons pas dire d'expédient, qui règle les points essentiels et protège la liberté en assurant la répression de la licence. »

Le *Français* ajoute que la loi attendue « doit se borner à régler deux points : 1° la définition des crimes et délits commis par la voie de la presse; 2° le réglement de la juridiction à laquelle la répression de ces crimes et délits sera attribuée. »

Le *Journal de Paris* signale les inconvénients que présente l'application du scrutin de liste dans certains départements. Un arrondissement, dit-il, ne peut pas être représenté dans la députation, tandis que d'autres le sont surabondamment.

L'*Ordre* soutient que « du droit du maréchal de Mac-Mahon de proposer la révision *à toute heure*, d'ici au 20 novembre 1880, découle le droit de prévoir qu'elle pourra être demandée dans un an, dans deux ans, dans trois ans, et de la naïf l'impérieuse obligation de s'y préparer. »

La *Patrie* tient le même langage.

Le *Pays*, discutant la question de la peine de mort à propos d'une commutation dont une femme a été récemment l'objet, déclare que la privation pour la femme de certains droits civils et des droits politiques « ne saurait lui valoir l'exemption des conséquences d'un crime. »

Revue de l'étranger

Le voyage du prince impérial d'Allemagne en Italie, à la suite des derniers incidents, ne pouvait manquer de faire naître toutes sortes de conjectures. Une promenade rapide qu'il a faite de Florence à Naples, pour rendre visite au roi Victor-Emmanuel, a mis aux champs tous les nouvellistes. Aucun d'eux ne se consolera de n'avoir pu découvrir ce qui s'est dit dans une conversation entre les deux princes, en présence tout au plus de l'ambassadeur d'Allemagne, M. de Kendell, qui ne quitte pas le prince impérial. Il faut être moins curieux, croyons-nous, et c'est peut-être le meilleur moyen de se rapprocher de la vérité. Le prince est allé en Italie avec sa femme, la princesse Victoire, pour faire un voyage *incognito*. Il n'a pas provoqué de manifestations dont il n'est point fort amateur, et nous ne savons trop quelle municipalité a été priée de modérer son zèle. Le prince et la princesse, qui aiment beaucoup les arts, ont visité des monuments et des musées. Ils ont échangé des politesses cordiales avec les princes italiens, et rien n'était plus naturel, puisque les relations sont excellentes entre Berlin et la famille royale d'Italie. A-t-on causé de politique? C'est possible, mais nous ne prétendons pas que ce soit probable. Chaque chose a son temps et rien n'empêche de penser que le prince impérial n'ait voulu jouir tout à fait de son loisir. C'est l'affaire de M. de Kendell de faire de la politique. Or, la politique a suivi son cours comme si le prince était resté en Allemagne. Une interpellation a eu lieu à la Chambre des députés d'Italie, à propos de la loi des garanties, sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Un député de la gauche, M. La Porta, a blâmé la politique ecclésiastique du gouvernement. Il a accusé les prêtres et surtout le haut clergé de violer les lois. Il a critiqué la façon dont l'*exequatur* était accordée par l'Etat aux évêques. Il a réclamé une loi annoncée par un article de la loi sur les garanties au sujet de l'administration des biens ecclésiastiques.

Le ministre de la justice, M. Vigliani, a répondu aux différentes questions de M. La Porta. Le président du conseil, M. Minghetti, s'est mêlé aussi au débat. Il a constaté que l'opposition ne réclamait pas de modification à la loi des garanties, mais se bornait à dire qu'elle n'aurait point été observée. Un débat très grave, a dit M. Minghetti, s'est élevé entre la société civile et l'Eglise, dans la plupart des Etats, — mais chaque nation doit user dans ce conflit des moyens que lui offrent ses traditions, ses lois, ses intérêts. L'interpellation n'a pas eu de suite, et M. La Porta a même retiré l'ordre du jour qu'il avait préparé. Ce résultat n'est peut-être pas conforme aux vœux qu'on avait formés à Berlin, ni aux conseils que donnent à l'Italie les journaux officieux du gouvernement allemand, mais il atteste au moins que le voyage du prince impérial n'avait point pour but d'exercer quelque action sur le gouvernement italien. Le langage de M. Minghetti a été assez dégagé de réticences pour qu'il soit permis d'en douter. Quant au voyage du prince à Naples, il n'a été peut-être qu'une simple visite de courtoisie. La présence de M. de Kendell n'était qu'une question d'étiquette. Le séjour du prince impérial en Italie sera plus court qu'on ne l'avait annoncé d'abord. Ce sera là peut-être la matière de nouvelles conjectures. Nous sommes résolus, quant à nous, de nous interdire et de nous en tenir, comme toujours, aux renseignements précis.

La question de la future élection présidentielle, bien qu'on en soit encore éloigné, alimente toujours la polémique aux Etats-Unis. Le président Grant soutiendra-t-il une troisième fois sa candidature à la présidence? Il s'est renfermé jusqu'à présent dans un silence obstiné qui laisse le champ libre aux conjectures. Les débats que cette attitude du président a provoqués ne paraissent point tourner à son avantage. Il a été l'objet d'attaques virulentes, dans le Sénat, de la part de l'ex-président Johnson, qui n'est point homme à rien ménager. Or, plusieurs de ces attaques étaient trop motivées pour qu'elles n'aient point fait une vive impression. Il y a des faits, d'ailleurs qu'on ne saurait nier ni pallier. La politique d'intervention du président en Louisiane et dans l'Arkansas a produit les plus mauvais effets. Les scandales de l'administration et les dilapidations éhontées dont la municipalité républicaine de New-York s'est rendue coupable, sont des faits connus de tous.

Les efforts de M. Grant, dans le congrès qui vient de se séparer, pour lui faire donner le droit de proclamer la loi martiale et de suspendre l'*habeas corpus*, ont montré en outre le cas qu'ils étaient disposés à faire de la légalité. Quoi qu'il en soit, le président va se trouver, dans la dernière partie de sa présidence, devant un congrès qui se prêtera moins à ses desseins. S'il conserve la majorité dans le sénat, les républicains l'ont perdue depuis le mois d'octobre dans la chambre des représentants. L'opinion publique s'accentue, en outre, dans les élections. On vient de le voir dans les élections de deux Etats de la Nouvelle Angleterre, — le Connecticut et le New-Hampshire. Les démocrates et les républicains ont lutté avec acharnement. Dans le New-Hampshire les avantages des deux partis ont été balancés, et ce sont plutôt les républicains qui l'ont emporté de quelques voix, — mais on va voir à quel prix. Dans le Connecticut les démocrates ont obtenu un avantage décisif, — et la cause de leur succès n'est pas moins facile à découvrir. Dans le New-Hampshire, les républicains avaient nettement répudié la candidature du président Grant aux prochaines élections. Dans le Connecticut, au contraire, ils avaient pris la défense de sa politique. Ainsi, dans les deux cas, c'est M. Grant qui fait les frais des élections. Si ses anciens amis obtiennent encore quelque succès, c'est en déclarant qu'ils séparent leurs intérêts des siens. Si l'on essaye de prouver qu'il a été prudent, habile, désintéressé dans ses actes politiques, sa cause est aussitôt frappée de discrédit. Aussi le terrain paraît-il se préparer pour des combinaisons entre les républicains modérés et les démocrates qui acceptent les faits accomplis : on comprend la nécessité du compromis qui préserverait les Etats-Unis de quelque nouvelle crise. Ces dispositions à la conciliation se sont manifestées sur le point où l'on s'y attendait le moins, à la Nouvelle-Orléans. Une sorte d'arrangement est intervenu entre M. Kellogg, le gouverneur que les baïonnettes fédérales ont soutenu, et ses adversaires qui protestaient contre la légalité de son élection. Ceux-ci ont admis que M. Kellogg conservât le poste de gouverneur, et le gouverneur, de son côté, a réintégré dans leur fonction les membres de la législature qu'il avait fait expulser. Cette solution d'un différend qui a fait couler le sang, avait été indiquée par le Congrès avant sa séparation — mais c'est un fait important que les parties adverses l'aient accepté. Si la conciliation a pu se faire là — entre les conservateurs et les républicains — pour vivre en paix, rien n'empêche de supposer qu'elle ne se fasse aussi pour préparer une élection présidentielle qui permette d'espérer une vie moins troublée que celle des dernières années.

Nous avons entretenu nos lecteurs de l'affaire de ce maharajah indien, — le guicowar de Baroda, — que le gouverneur général des Indes avait fait arrêter sous l'inculpation d'avoir voulu faire empoisonner un colonel anglais qui résidait près de lui. Le prince indien avait été traduit devant une commission composée mi-partie de chefs indiens et de hauts fonctionnaires anglais. Le procès est resté sans résultat. Les juges indiens ont opiné en faveur de l'innocence, tandis que les juges anglais se prononçaient pour la culpabilité. Le *Times* a reconnu, en constatant ce résultat, qu'on ne pouvait guère attendre une autre solution. Les témoignages étaient si contradictoires, dit-il, qu'à Londres même aucun jury n'eut condamné le guicowar. La conclusion n'en était pas moins, à cause de la situation politique de l'accusé, un fait grave pour l'administration des Indes. Le guicowar n'étant déclaré ni coupable ni innocent, le cas était embarrassant pour le vice-roi. Quel parti prendre à l'égard d'un personnage que des compatriotes reconnaissaient innocent du crime dont il était accusé et dont les Anglais admettaient la culpabilité? Le vice-roi a pris, à son propos, une résolution tout à fait inattendue. Il a prononcé la déchéance du guicowar « en raison de son mauvais gouvernement et de son incapacité notoire. » Le prince sera interné en dehors de ses anciens Etats et vivra sur une pension prélevée sur les revenus de sa principauté. L'é-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*

DU 5 MAI 1875.

— 24 —

PROSCRITS

SOUVENIRS

De la Révolution de 93 en Artois

PAR G. DE BEUGNY D'HAGUERUE.

XI. COMBAT.

(*Suite*).

Ils pénétrèrent ensuite dans la salle où avait lieu la bénédiction nuptiale, et dans laquelle ils pensaient retrouver les femmes.

La chambre était vide. Les deux émigrés poussèrent un cri de désespoir ; mais le fermier les arrêta aussitôt :

— Ne craignez rien, leur dit-il ; il y a une porte secrète, et pendant que nous combattions, ma femme aura fait fuir madame de Berclaux et son amie ainsi que M. Varlet.

En effet, il alla ouvrir une petite porte parfaitement dissimulée ; et élevant sa lampe, il leur fit voir un petit réduit, les trois femmes et le prêtre y étaient en prières...

Après les premiers épanchements ; on s'empressa d'effacer autant que possible les traces du combat. Le comte remarqua alors que l'homme auquel il croyait avoir brûlé la cervelle avait disparu.

— La balle l'aura seulement effleuré pensa-t-il, et n'aura fait que l'étourdir.

Puis se rappelant la première scène de la lutte :

— Vous devez connaître cet homme, dit-il à Valentine, il paraissait animé contre vous d'une haine toute particulière.

La jeune femme, lui mettant la main sur la bouche répondit à demi-voix :

Ne dites rien, je vous en prie, c'est le frère de Mme Robillard.

Mais celle-ci avait entendu l'observation de M. de Berclaux.

— Il est inutile de cacher la vérité, dit-elle, quelque honte que j'en aie, je suis obligé d'avouer que ce malheureux est mon frère.

Les sanglots étouffèrent sa voix. C'était un triste spectacle de voir cette femme si dévouée, obligée de faire un aveu aussi pénible ; mais loin de la remdre responsable du forfait de son frère, chacun se sentait ému de compassion pour elle. bientôt elle continua :

— Je connais Jules ; maintenant qu'il est lancé sur la pente du crime, il ne s'arrêtera pas. Je vous préviens qu'il vous poursuivera partout. Hâtez-vous de sortir de France, je ne serai tranquille que quand je vous saurai hors de ses atteintes.

Après ce qui venait de se passer, il n'y avait plus de sécurité pour aucun de ceux qui y avaient pris part.

Le garde s'offrit à conduire M. et Mme de Berclaux vers un petit port où il s'chargerait de les faire embarquer.

L'abbé Varlet préféra essayer de franchir la frontière de Flandre.

M. et Mme Mantel, ne voulant pas se décider à émigrer, prirent le parti de se cacher dans les environs pour quelque temps.

XII. SUR LA PLAGE D'EQUIHEN.

Huit jours se sont écoulés depuis la scène que nous venons de raconter. Les deux anciens officiers au régiment de Flandre sont avec Mme de Berclaux dans une petite chaumière des environs de Samer.

Prévenus que leur signalement était donné de tous côtés avec les ordres les plus sévères pour les arrêter partout où on les trouverait, ils ont dû marcher avec les plus grandes précautions; et c'est presque un miracle qu'ils aient pu arriver jusque-là; mais ils sont encore à trois grandes lieues de la côte, et ils se demandent si jamais ils pourront y arriver.

La misérable cabane qu'ils occupent, est une masure abandonnée, inhabitée depuis longtemps. Durant le jour, ils n'osent en ouvrir les volets, et ne reçoivent la lumière qu'à travers les fentes des planches mal jointes. La nuit, ils ne peuvent allumer de lumière, sous peine de trahir leur présence.

Au moment où nous les retrouvons, la jeune femme est assise sur une mauvaise planche posée sur deux pierres; les deux émigrés se promènent de long en large.

— Joseph Goudeman ne vient pas; il lui est sûrement arrivé malheur ! murmure M. de Berclaux.

— Espérons, mon ami, dit la douce voix de Valentine.

— Oui, continue la Vassière, espérons, Joseph est un homme trop adroit pour s'être laissé prendre. Tu connais son dévouement, mais tu sais aussi les difficultés de toute nature qu'il a dû rencontrer dans l'accomplissement de la mission dont il s'est chargé... Attendons encore un peu.

— Attendre ! toujours attendre !.... Mais ne vois-tu pas que cette pauvre Valentine s'épuise à cette vie de privations, de fatigues, de terreurs, sans cesse renaissantes !

— Oh ! je suis forte encore, reprit la jeune femme, ne crains rien pour moi.

— Mais c'est uniquement pour toi que je crains....

— Si j'étais seul, j'irais droit à la mer, et je forcerais, le pistolet sur la gorge, le premier pêcheur que je rencontrerais, à me passer en Angleterre.

— Le difficile est d'arriver à la mer. Si tu étais vu, tu serais arrêté.

Oh ! je te jure que non. Ils ne m'auraient pas vivant.

— Et moi, que deviendrais-je ?

— C'est cette pensée qui me désespère. Pauvre chère amie, voila deux jours que nous sommes enfermés dans cette masure. Tu est là sans feu, n'ayant pour toute nourriture qu'un morceau de pain noir, qui tout-à-l'heure va nous manquer; tu es obligée de coucher sur la terre nue,... pas même une misérable poignée de paille pour reposer ta tête.

— Je suis avec toi, et cela me suffit.

— Mais cela ne me suffit pas à moi !... Si nous étions découverts, je n'aurais d'autre ressource que de me faire tuer ; et je mourrais avec la certitude de te laisser tomber entre les mains de ces hideux scélérats.... Cette pensée me tue.... Elle me rendra fou.... Tout le temps que nous perdons ici, nos ennemis le mettent à profit ; notre signalement est donné dans les plus petits villages.... Il me semble voir à notre poursuite une meute de chiens enragés, et nous ne pouvons pas même fuir !

Cette phrase était à peine finie qu'on entendit frapper trois coups légers à la porte.

— Le voilà ! dirent en même temps les trois fugitifs.

Et pendant que les deux hommes allaient ouvrir, Valentine leva les yeux au ciel.

— Je vous ai fait bien attendre, dit Joseph en entrant.

Puis, essuyant la sueur qui ruisselait sur son front :

— Pourtant, je me suis hâté autant que j'ai pu...

— Vous êtes bien fatigué, mon ami, asseyez-vous, lui dit Valentine, en lui montrant le siége qu'elle venait de quitter.

— Mais, madame, c'est votre place, balbutia le garde.

— Prenez-là ; je le veux.

— C'est impossible, madame.

— Je vous en prie ; pour me faire plaisir...

Et l'attirant par le bras, elle le contraignit à obéir.

— Pour vous faire plaisir, murmura le vieux serviteur, en se laissant choir sur la planche... Cela ne fait pas mal tout de même, ajouta-t-il en souriant, voilà douze heures que je marche sans